

France

Stratégie et plans d'action pour la biodiversité : privilégier l'action !

La Stratégie française pour la biodiversité (SNB), volet de la Stratégie nationale du développement durable, a été adoptée par le gouvernement français en 2004.

Elle a donné lieu, entre 2005 et 2008, au lancement de 11 plans d'action sectoriels qui la déclinent dans tous les secteurs :

patrimoine naturel, mer, international, agriculture, territoires, urbanisme, infrastructures de transports, forêts, recherche, tourisme, outre-mer. Le plan d'action outre-mer est décliné en 9 plans d'action locaux qui proposent un cadre complet de conservation de la biodiversité sur le terrain (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie-Française, La Réunion, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon).

Le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire coordonne la mise en œuvre de ces plans d'action par les différents départements ministériels concernés, en association avec les partenaires associatifs, privés, scientifiques et territoriaux. Un comité technique regroupant les responsables des plans d'action veille à l'avancement de chacun des plans d'action sectoriels, synchronise et échange l'information sur les actions publiques. Le premier bilan annuel d'activité a été réalisé fin 2006 et le rapport à mi-parcours de la SNB englobant 2006 et 2007 est paru. La réactualisation des plans d'action prévue tous les deux ans est en cours.

Nos réalisations au regard de l'objectif de biodiversité 2010

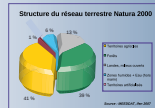
Assurer la conservation et le bon fonctionnement des habitats naturels, des écosystèmes et des milieux naturels et semi-naturels

Des réponses au programme des aires protégées de la CDB. Loi du 14/04/06 sur les parcs nationaux (PN) et création en 2007 des PN de La Réunion et de Guyane dans des contextes socio-économiques très différents. Création également du premier Parc naturel marin d'Iroise afin de protéger la diversité de ses habitats et les espèces rares ou menacées d'intérêt national et européen. (1,2,3,4,5,8,9,10)

La programmation de développement rural 2007-2013 prévoit de nouvelles mesures agro-environnementales (MAE) en faveur de la biodiversité réparties en 9 dispositifs dont 2 sont nationaux : nouvelle prime herbagère agro-environnementale et nouvelle MAE rotationnelle ouverte dans certaines régions. (1,3,4,8)

Sur le plan international, en 2006, la France coordonne le partenariat pour les forêts du bassin du Congo. Elle permet au Cameroun de bénéficier dans le cadre d'un programme de désendettement et de développement de 20 000 000 € pour des actions de conservation et de gestion durable des forêts. (1,2,4,7,8,10,11)

Natura 2000 : plus de 180 sites désignés en 2007, soit un total de 1 706 sites terrestres pour les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire. Le réseau terrestre français est considéré satisfaisant par la Commission européenne depuis mars 2007. L'effort de la France se porte maintenant sur la désignation des sites en mer d'ici septembre 2008. (1,2,5,7,8)



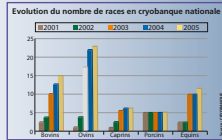
Assurer la conservation de la diversité génétique

Accès aux ressources génétiques liées à des espèces sauvages et partage des bénéfices commerciaux qui en découlent dans le cœur du parc de la Guyane. Une nouvelle disposition de la loi du 14/04/2006 sur les parcs dispose qu'ils sont désormais soumis à autorisation de la collectivité guyanaise. (3,4,8,9,10)

La Stratégie mondiale pour la conservation des plantes était à l'agenda de la réunion du SBSTTA de la CDB à Paris début juillet 2007. L'application et le renforcement de cette stratégie ont été discutés et les principaux axes de la déclinaison nationale de ses objectifs ont été définis. (1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11)

Lors de la huitième conférence des parties de la CDB à Curitiba en 2006, la France a soutenu la décision VIII-4 posant l'objectif d'élaborer d'ici 2010 un régime international d'accès et de partage des avantages issus des ressources génétiques. (2,3,4,9,10)

En 2007, collecte de matériel génétique dans 3 nouvelles espèces domestiquées par la Cryobanque (bovin : Rouge des Prés) et mise en place de mesures européennes pour le soutien à la conservation de la diversité génétique locale (participation au programme Heritage Sheep). (3,11)



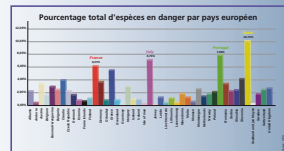
Assurer la conservation des espèces sauvages

Lutte contre les espèces envahissantes. Le décret d'application de la loi sur le développement des territoires ruraux interdit le commerce d'un panel d'espèces végétales invasives en métropole. Par exemple, l'introduction dans le milieu naturel de la jussie est interdite par l'arrêté du 22/05/2007. (6, 8)

Protection d'espèces sauvages : sur 42 projets de plans d'action et de plans nationaux de restauration, une vingtaine sont en cours de réalisation ou d'évaluation. Ils concernent principalement les oiseaux et les mammifères. (2)

La législation évolue : Code de l'environnement, articles L. 411-1, L. 411-2). Tout projet d'infrastructure comprend un recensement des espèces concernées par le tracé et des dispositions prises pour leur protection. Des dérogations sont accordées en l'absence de toute autre solution et à condition de favoriser leur maintien dans un état de conservation acceptable. (1,2,4,5,8)

Liste rouge nationale des espèces menacées. Elaboration lancée en 2007 par l'UICN France et le MNHN. Les premières données (oiseaux, reptiles, amphibiens, mammifères) ont été publiées en septembre 2007. La France abrite 6,07 % des espèces menacées en Europe contre 2,22 % pour les 27 pays européens. (2,5,7,8)



Mobiliser, valoriser, intégrer, connaître : les actions transversales de la SNB

Lancement de la Fondation scientifique pour la biodiversité pour relever les défis de la biodiversité. Elle réunit des organismes publics de recherche, des ONG environnementales et des entreprises pour coordonner la recherche et mener une mission d'information en direction du grand public. (1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11)

Valoriser la biodiversité : une étude calée sur l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire (Millennium Ecosystem Assessment) pour quantifier les services rendus par les écosystèmes en France va être lancée. (1,2,3,4,8)

Des actions exemplaires de sensibilisation à la biodiversité se sont développées en 2006 et 2007 : campagne de communication multimédia sur la biodiversité et le changement climatique (MEEDDAT), manifestations grand public aux alentours de la journée du 22 mai : fête de la nature (réseau associatif). (1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11)

Des indicateurs relatifs à la conservation des espaces naturels et semi-naturels et au bon fonctionnement des écosystèmes ont été inclus dans le jeu d'indicateurs nationaux de suivi de la biodiversité en cohérence avec les réflexions de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE). (1,2,3,4,6,11)



Les objectifs de biodiversité 2010 :

- 1 Promouvoir la conservation des écosystèmes et des habitats
- 2 Promouvoir la conservation de la diversité d'espèces
- 3 Promouvoir la conservation de la diversité génétique
- 4 Promouvoir l'utilisation et la consommation durables
- 5 Réduire les pressions découlant de la perte d'habitat
- 6 Surveiller les risques posés par les espèces exotiques envahissantes
- 7 Gérer les défis dus aux changements climatiques et à la pollution
- 8 Préserver la capacité des écosystèmes à fournir des services
- 9 Préserver la diversité culturelle des communautés autochtones et locales
- 10 Veiller à un partage juste et équitable lors de l'utilisation de ressources génétiques
- 11 Veiller à la disponibilité de ressources adéquates